

**Réalisez d’importantes économies en résiliant votre assurance de prêt à tout moment !**
Madame, Monsieur,

Vous avez certainement souscrit une assurance emprunteur auprès de votre banque lorsque vous avez contracté un prêt immobilier pour votre résidence principale, secondaire ou un investissement locatif.

Cette assurance vous garantit le paiement des échéances de votre prêt ou le remboursement du capital restant dû, en cas d’arrêt de travail, invalidité partielle ou totale, en cas de décès, suite à une maladie ou à un accident.

Aujourd’hui, les contrats des banques sont bien souvent parmi les plus chers du marché.

**Savez-vous que** **vous pouvez changer de contrat à tout moment et réaliser des économies ?**

🟢 **NOUVEAU au 1er septembre !**La récente **loi Emprunteur dite « Loi Lemoine »** ouvre de nouvelles perspectives pour tous les emprunteurs. En effet, vous pouvez désormais **résilier à tout moment** votre assurance emprunteur **couvrant un prêt immobilier et ce quelle que soit sa date de souscription**.

De plus, je peux vous présenter en remplacement plusieurs contrats d’assurance individuels, pour réaliser d’importantes économies et adaptés au nouveau dispositif Lemoine, pour lesquels **aucune formalité médicale ne vous sera demandée**\*.

**5 000 €** : c’est l’économie moyenne que réalise un client en substituant son assurance de prêt détenue auprès de sa banque pour une assurance individuelle.

**Réalisez à votre tour des milliers d’euros d’économies sur toute la durée de votre prêt immobilier :**

* Que vous ayez souscrit une assurance « contrat groupe » auprès de votre banque ou une assurance déléguée auprès d’un assureur, il est toujours utile de se poser la question du prix que vous payez actuellement. Aussi, je peux vous proposer un meilleur tarif, à garanties équivalentes.
* Je peux vous proposer une simulation, plusieurs comparaisons d’assurances et vous remettre un devis sans engagement de votre part.
* Si l’une des offres retient votre attention, nous pouvons monter l’ensemble de votre dossier de manière sécurisée et 100% digitale. Je vous propose de réaliser cette démarche ensemble.

Vous avez la possibilité de **confier l’intégralité des démarches de substitution et de résiliation de votre assurance à notre structure partenaire dédiée**. Ainsi, après signature d’un mandat de délégation, **nous occuperons de tout pour vous !**

Dans l’attente, je reste à votre entière disposition.

[Signature du courtier / du partenaire]
[Raison sociale du courtier / du partenaire]

*\* 3 critères doivent être respectés : objet du prêt, encours assuré cumulé par assuré, âge atteint de l’assuré. J’aurais l’occasion de vous détailler ces conditions.*